

Convention de partenariat entre l'USEP 41 et les communes de Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire

Préambule : l'**USEP 41** (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Loir et Cher) propose depuis 2010 l'organisation de **semaines de découverte et de pratique d'activités sportives dans les communes ou intercommunalités**, durant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 12 ans ou les jeunes de 13 à 16 ans (âges adaptables).

Article 1 : l'USEP 41 assurera **du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet 2026** 4 jours sportifs avec un groupe de 12 (maximum) enfants ou jeunes âgés **de 12 à 16 ans**, par la mise à disposition d'un personnel qualifié qui préparera et encadrera le stage.

Article 2 : l'intervenant prendra contact avec la municipalité afin de définir les modalités pratiques (lieu de rendez-vous, installations disponibles, solution de repli en cas d'intempéries, lieu sécurisé de stockage du matériel, contact sur place).

Article 3 : les deux communes

- de Chaumont-sur-Loire représentée par Sandrine CABO, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, 81 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 41150 Chaumont-sur-Loire / 06-25-68-19-17
- de Veuzain-sur-Loire représentée par Laëtitia BONNEAU, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, 6 rue Gustave Marc, 41150 Veuzain-sur-Loire
-

Après avoir choisi les dates et l'âge du public ciblé :

- se chargent de la diffusion de la proposition (bulletin communal, réseau des écoles, associations, ...) et des inscriptions (plaquette d'information et formulaire d'inscription fournis par l'USEP sous forme de fichier numérique ou d'un tirage).
- s'engagent à mettre à disposition les installations suivantes à Chaumont-sur-Loire : maison de bourg « La Maison Tiers-Lieu », les installations du parc de la Paix, le hall de l'école, le stade de foot.

Les jeunes s'engagent à être présents les 4 jours, ils apportent leur pique-nique du midi, le repas est pris en commun.

USEP 41

10 allée Jean Amrouche – BP 11003

41010 BLOIS CEDEX

Tél : 02-54-43-09-16 - usep41@laligue41.org

www.usep41.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 41 9277504000 25 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré



Article 4 : les communes de Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire s'engagent à verser sur présentation de facture le prorata de la somme de **1160 €** (en fonction de la provenance des jeunes inscrits) correspondant à la mise à disposition du personnel durant les 4 jours, au temps de préparation, à la mise à disposition de matériel sportif et à l'assurance souscrite pour l'occasion (+ 0,50 €/km aller-retour par jour au départ de Blois).

Article 5 : la semaine ne se fait qu'avec un minimum de 6 jeunes. En cas d'annulation de la collectivité moins de 15 jours avant le début prévu, faute d'inscrits ou pour toute autre raison, la collectivité versera à l'USEP 41 50% du forfait soit **580 €**.

Fait le 20 avril 2026 à BLOIS, en triple exemplaire

Pour l'USEP 41

Le Délégué

Pour la commune de Chaumont-sur-Loire

Le Maire ou son représentant

Pour la commune de Veuzain-sur-Loire

Le Maire ou son représentant

Contact : Délégué USEP : Baptiste MARSEAULT : 02.54.43.09.16 / 06.81.63.00.18

Contact : Educateur USEP : Julien MARMION : 02-54-43-09-16 / 06.95.40.98.42